

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Sainte-Foy, à 16 h 30, le 22 mai 2003.

Sont présents :

- M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président
- M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
- M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier

Sont absents :

- M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
- Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le vice-président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Engagement d'une employée occasionnelle / Technicienne en recherche

Résolution n° E-2003-45

De procéder à compter du 7 juin 2003, au prolongement de l'engagement de madame Nathalie Leclerc, sur une base occasionnelle, jusqu'au retour au travail de madame Angèle Boily, pour exercer les fonctions de technicienne en recherche à la production de documents d'information dans le cadre de l'élaboration de la vision stratégique. La CMQ se réserve le droit de mettre fin à cet engagement en tout temps sur préavis de deux semaines.

De fixer son salaire, sur une base annuelle, à [REDACTED] et de lui accorder un montant de 4 % de sa rémunération pour les vacances et de 6 % pour compenser les avantages sociaux dont elle ne bénéficie pas.

De fixer son horaire de travail à 35 heures/semaine suivant les règles applicables aux employés de la CMQ.

Référence : Mémoire du 16 mai 2003
Certificat du
Trésorier : CT-380
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Prolongement de l'engagement d'un employé occasionnel

Résolution n° E-2003-46

De prolonger jusqu'au 27 juin 2003 l'engagement de monsieur Benoît Massicotte à l'échéance de sa période d'engagement fixée à la résolution E-2003-27.

De maintenir ses conditions salariales et autres conditions rattachées à sa rémunération pour cette période de prolongation.

Référence : Mémoire du 16 mai 2003
Certificat du
Trésorier : CT-381
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.